

La Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales du canton de Berne gère un fond pour le financement d'aide urgente pour les personnes condamnées.

Ces semblables sont incarcérés en prison suite à une ou plusieurs infractions/s commise/s ou lors de suspicion relative à un délit. Nous réprimons leur/s délit/s mais pas les personnes en tant qu'humain. La détention préventive est une période remplie d'incertitude. Souvent, par l'arrestation abrupte, arrachée de leur vie coutumière, ils ne savent pas combien de temps ils seront maintenus en détention préventive et ne connaissent pas l'issue du jugement.

Dans leur cellule, ils ont, de manière forcée, le temps de penser à eux-mêmes, à leur passé et à leur avenir. Quelques-uns sont en proie à la culpabilité et doutent d'eux-mêmes, ils se demandent comment ont-ils pu en arriver à cette situation. Certaines personnes pensent aussi à ce qu'elles ont fait subir à leur/s victime/s - cela est irréversible. Et il y a la parenté qui est trop souvent incluse dans la stigmatisation des «criminels», en particulier les conjoints et les enfants.

Les perspectives d'avenir ne sont pas très optimistes: il est difficile après leur libération de trouver un logement et un emploi au sein de notre société. Certains sont livrés à eux-mêmes lorsque leurs amis et parents se sont détournés.

Les conditions de vie des étrangers, en détention administrative, n'est pas moins incertaine et stressante. Leur infraction est qu'ils séjournent illégalement en Suisse. En prison, ils attendent leur expulsion. Pour ces personnes, le rêve d'une vie meilleure et privilégiée en Suisse est brisé. L'expulsion imminente dans leur pays signifie pour eux le retour aux mêmes conditions de vie désespérées, les ayant conduits à quitter leur pays et leur famille. En outre, ils reviennent avec un échec supplémentaire.

En prison, même de petites intentions peuvent contribuer à rendre la vie pénible un peu plus supportable. Par exemple: articles de toilette, papier à lettres, matériel de bricolage ou magazines dans leur langue. Ce genre de petites choses peuvent être une consolation durant cette période difficile. Pour beaucoup, une aide financière d'urgence est également importante et nécessaire dans les premiers temps suivant leur libération.

Avec votre don, vous nous aidez à être en mesure de fournir un soutien là où aucun fond public n'est existant. Vous aidez à alléger et débloquer rapidement et sans bureaucratie la situation d'urgence de ces personnes.

Au nom de la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales du canton de Berne, je vous remercie sincèrement pour votre don!

Michael Imhof, co-directeur